



## Traité Maasser Chéni

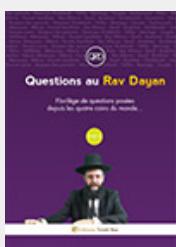
### Michna 8 - Chapitre 5

אמר רבי יהודה:  
בראשונה קי שולחין אצל בעלי בתים שבמדינות,  
מאריו ובתקינו את פרותיכם עד שלא תגיע שעת הבעור.  
עד שבא רב עקיבא ולמד, שכל הפרות שלא באו לעונת  
העשרות, פטורין מן הבעור:

Rabbi Yehouda dit : au début on envoyait [ce message] aux propriétaires dans les provinces : 'dépêchez-vous de mettre en ordre vos fruits avant que n'arrive le moment de l'élimination'. Ceci, jusqu'à ce que Rabbi 'Akiva vienne et enseigne que tous les fruits non arrivés à la période de l'obligation des dîmes, sont dispensés de l'élimination.

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)